



Logement insalubre et probleme avec l'agence

Par **ORTYROX**, le **15/11/2014** à **17:57**

Bonjour
Ma fille et son compagnon occupe depuis 4 ans une maison louee dans une agence
Ils ont plusieurs fois contacte l'agence pour signaler des problèmes importants d'humidité (moisissures des murs. cave remplie d'eau) l'agence n'a jamais donne suite et et cet automne lors de l'entretien annuel de la chaudière au fioul le chauffagiste a refuse de s'occuper de la chaudière en la déclarant hors norme et dangereuse .Donc plus de chauffage, ni d'eau chaude Apres une lettre recommandée AR l'agence est venue constater l'etat des lieux Et ne propose pas grand chose : demande de ne pas faire une demande d'insalubrité, mais doit demande au propriétaire si il est d'accord pour reduire le delai de preavis ne propose pas de relogement pretextant que dans la region c'est difficile et fait trainer les choses
Ma question est quels sont les recours que peuvent avoir mes enfants contre cette agence qui ne fait pas son travail et ne veut pas donner les coordonnées du proprietaire, pour pouvoir partir sans y perdre trop d'argent
Merci beaucoup pour votre reponse

Par **moisse**, le **15/11/2014** à **19:39**

Bonsoir,
[citation]contre cette agence qui ne fait pas son travail et ne veut pas donner les coordonnées du proprietaire[/citation]
Agence ou pas agence, les noms et coordonnées du bailleur doivent obligatoirement figurer sur le bail.
Ceci car ce n'est pas l'agence que le locataire doit poursuivre, mais le propriétaire-bailleur.
Je comprends bien que l'agence tente d'éviter un arrêté d'insalubrité qui obligerait à un relogement et des travaux.
Voir ici comment procéder : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F16158.xhtml>
Vous pouvez vous en

servir et agiter cette menace pour réclamer une rupture sans préavis ni état des lieux, ainsi qu'une petite indemnité pour le déménagement.

Par **ORTYROX**, le **16/11/2014** à **15:59**

Bonjour
Merci pour votre réponse
Si j'ai bien compris nous devons aussi contacter le propriétaire (lettre recommandée?) et avant d'entamer les démarches pour l'insalubrité auprès de la Mairie faire pression sur l'agence pour accélérer les choses si possible à l'amiable.
En ce moment ils se chauffent avec des radiateurs électriques alors qu'ils ont fait rentrer 800 euros de fioul avant la mort de la chaudière. Peuvent-ils demander à être indemnisés pour ces dépenses de chauffage électrique et en cas départ avoir le remboursement du fioul qui va rester dans la cuve ?
Le règlement de cette situation devient urgent car sans chauffage correct dans cette maison très humide malgré le déshumidificateur qui tourne en permanence et avec le froid qui arrive va vraiment poser des gros problèmes de santé.
Merci de bien vouloir me confirmer si je suis dans le vrai.
Cordialement

Par **moisse**, le **16/11/2014** à **16:28**

Bonsoir,
Tout est négociable.
Mais c'est toujours au bailleur qu'il faut envoyer les lettres recommandées, discuter et négocier les arrangements avec écrits à la clef.
Uniquement des copies à l'agence.
Mais il ne faut pas attendre la réponse des semaines sans réaction.

Par **ORTYROX**, le **16/11/2014** à **16:52**

Merci pour votre aide
Cordialement